

VOTE POUR
L'AGROÉCOLOGIE !



**Agriculture et libre-échange :
pour un commerce au service
de la souveraineté alimentaire**

Agriculture et libre-échange : pour un commerce au service de la souveraineté alimentaire

2

Introduction

En mettant en concurrence les agricultures au niveau mondial, la libéralisation du commerce international participe à la précarisation et à la disparition des fermes en Belgique et dans le monde. Cette concurrence tire les prix payés aux producteur·ice·s vers le bas. Ainsi, en Wallonie, le nombre total d'exploitations agricoles a diminué de plus de 50% ces 30 dernières années. Les exploitations de grande dimension (plus de 100 ha) sont, quant à elles, en augmentation¹. Il n'est donc pas possible d'envisager une transition vers des systèmes alimentaires durables sans réforme du cadre global du commerce international.

En multipliant les accords de libre-échange (ALE), l'Union européenne (UE) met de plus en plus en concurrence des agricultures aux caractéristiques inégales. Ces politiques ont des impacts directs sur les paysan·ne·s, du Nord comme du Sud global, elles favorisent l'agriculture industrielle à fort impact environnemental et sanitaire et lèsent donc les agricultures à petite échelle et la santé des écosystèmes. Enfin, en changeant le type d'emplois disponibles, ces politiques augmentent la charge de travail gratuit effectué par les femmes². Les manifestations agricoles qui éclatent depuis novembre 2023 se sont d'ailleurs en partie cristallisées sur cette question des accords de libre-échange et notamment l'accord UE-Mercosur.

Politiques en question

L'Accord sur l'agriculture de l'OMC

Institué en 1995 lors de la création de l'OMC, l'Accord sur l'agriculture (AsA) instaure une mise en concurrence généralisée des États en matière agricole au niveau international. L'AsA entérine une réduction substantielle des mesures de soutien et de protection de l'agriculture, ce qui se traduira en Europe par la réforme de la PAC en 1992 qui met fin aux prix garantis pour les remplacer par des paiements directs découplés (aides à l'hectare).

Cet accord, réalisé sous la pression des États-Unis afin de leur ouvrir de nouveaux marchés pour leur production agricole, sera fortement préjudiciable aux agricultures de petite échelle du Nord et du Sud global. Ce cadre tient toujours lieu, à l'heure actuelle, de structure fondatrice du commerce international. À court terme, il est nécessaire de réformer l'AsA pour permettre davantage d'espace politique aux pays membres, notamment sur la question des stocks publics pour des raisons de sécurité alimentaire. À plus long terme, il est impératif de réfléchir à un nouveau cadre multilatéral

1 Service public wallon, « Etat de l'Agriculture Wallonne: Exploitations agricoles ».

2 femme = toute personne s'identifiant comme telle.

Agriculture et libre-échange : pour un commerce au service de la souveraineté alimentaire

3

pour réguler les échanges agricoles et permettre une juste rémunération des agricultures des différentes régions du monde et favoriser les systèmes alimentaires durables.

La politique commerciale européenne et l'accord UE-Mercosur

Face à l'enlisement des négociations au sein de l'OMC, l'UE a développé une stratégie commerciale basée sur la multiplication des ALE. Cette stratégie sert deux objectifs principaux : assurer des débouchés pour les productions européennes dédiées à l'export (blé, volaille, vin...) et approvisionner le marché européen en produits importés (soja, produits exotiques...). En réduisant les droits de douane sur de nombreux produits et en autorisant l'accès à de nombreuses filières agricoles, cette stratégie met les agriculteur-ice-s en situation de grande inégalité.

Pour autant, en pleine manifestation agricole, le Parlement européen a validé l'ALE avec le Kenya et le Chili, ce qui, avec l'accord UE-Nouvelle-Zélande, ajoute trois nouveaux accords à la politique commerciale européenne. L'accord UE-Mercosur a également cristallisé l'attention des manifestant-e-s ces derniers mois, car il pourrait devenir l'un des plus gros accords commerciaux signés par l'UE.

Au niveau agricole, ce qui est en jeu avec cet accord, c'est l'importation de contingents de bœuf, volailles et sucre qui vont, d'une part, perturber le marché agricole européen en précarisant encore plus les agriculteur-ice-s et, d'autre part, accroître les externalités négatives de la production sud-américaine. Sont particulièrement critiqués les impacts sur la déforestation, mais aussi le coût climatique de l'augmentation du transport de telles denrées : si l'accord est ratifié, la déforestation pourrait augmenter d'au moins 5% par an au cours des six prochaines années³.

Le différentiel de normes

Les nombreuses normes sanitaires, sociales et environnementales imposées aux agriculteur-ice-s européen-ne-s ont été au centre des manifestations agricoles de ces derniers mois. Bien qu'indispensables à la transition agroécologique, elles représentent en effet une charge de travail et un impact économique importants. Pourtant, si ces normes sont appliquées aux productions européennes, elles ne s'appliquent pas aux biens et services importés par l'UE. On est donc dans une forme de concurrence déloyale vis-à-vis des producteur-ice-s européen-ne-s.

3 Gouvernement français,
« Rapport de la commission
d'évaluation du projet d'accord
UE Mercosur », septembre 2020.

Agriculture et libre-échange : pour un commerce au service de la souveraineté alimentaire

4

Une mesure qui revient actuellement sur le devant de la scène et qui présente un intérêt particulier est celle des mesures miroirs⁴. Il s'agit de soumettre toute importation de produits depuis des pays tiers à des normes équivalentes à celles en application dans l'UE. Ces mesures devraient permettre de contraindre les produits importés au respect des normes européennes en vigueur en matière d'environnement, de bien-être animal, de droit du travail et de protection des travailleur-euse-s. Elles devraient aussi assurer un contrôle qualité et sanitaire supérieur pour les consommateur-ice-s européen-ne-s et enfin de favoriser l'adoption de pratiques plus durables dans les pays partenaires.

Attention toutefois, ces mesures ne représentent qu'une première étape dans la réalisation d'un nouveau mode de commerce basé sur la souveraineté alimentaire. Elles doivent donc s'intégrer dans un paquet de mesures plus larges visant à réguler le commerce de manière plus globale et à améliorer le revenu des agriculteur-ice-s en Europe et ailleurs dans le monde. Elles doivent finalement s'accompagner de garanties réelles en termes de traçabilité et contrôles.

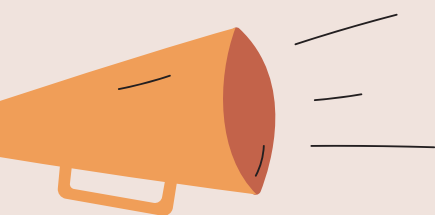
Pour adopter de telles mesures, l'UE devra s'appuyer sur des normes internationales pour ne pas relever du protectionnisme et prévoir des aménagements spécifiques pour que les coûts de cette adaptation dans les pays à faible revenu ne soient pas portés par les petit-e-s producteur-ice-s des pays partenaires (notamment pour les filières comportant de nombreuses exploitations familiales comme le café et le cacao).

4 À ne pas confondre avec les clauses miroirs, avancées dans de nombreux programmes politiques, qui sont des dispositions inscrites dans les ALE et qui conditionnent l'octroi de préférences tarifaires pour des contingents de produits au respect de certaines normes environnementales.



Agriculture et libre-échange : pour un commerce au service de la souveraineté alimentaire

5



Recommandations

Sur l'OMC :

- > **Œuvrer pour une réforme de l'OMC afin d'intégrer les demandes des pays en développement**⁵ de constituer des stocks publics pour des raisons de sécurité alimentaire et de renforcer les clauses de sauvegarde et les mesures anti-dumping spécial pour se protéger des effets de la concurrence déloyale et du dumping social et environnemental.

Sur la politique européenne de libre-échange :

- > **S'opposer à la signature et à la ratification des accords commerciaux en cours de négociation par l'UE** avec le Mercosur, l'Australie, etc. ;
- > **Réviser et, au besoin, renégocier les accords commerciaux** pour inclure un mécanisme de plainte et de sanction qui couvre également les violations sociales, sanitaires et environnementales.

Sur les mesures miroirs européennes :

- > **Adopter des mesures miroirs pour contraindre** réellement les importations de produits agricoles et agroalimentaires importés au respect des normes européennes en vigueur dans une optique de souveraineté alimentaire.

5 Nous reprenons ce terme, car il s'agit du terme en vigueur à l'OMC bien qu'il ne corresponde pas à notre vision. En effet, il est à proscrire car il « implique que les pays les plus riches sont «développés» et réalisent leur plein potentiel et que les pays «en développement» s'efforcent de suivre l'exemple qu'ils donnent. » (<https://policy-practice.oxfam.org/resources/inclusive-language-guide-621487/>)